Délibération n° 2014.06.25.09

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 25 Juin 2014

Date de la convocation 13 Juin 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais – CLERMONT L'HERAULT
PRÉSENTS : **M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance** **ASPIRAN :** Mme REVERTE Françoise, **BRIGNAC :** M.JURQUET Henri, **CABRIERES :** M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, **CANET :** Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, **CEYRAS :** Mme BARRE Berthe, **CLERMONT L'HERAULT :** M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, , Mme OLLIE Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, Mme PASSIEUX Marie **FONTES :** M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, **LACOSTE :** M.VENTRE Philippe, **LIEURAN CABRIERES :** M.BLANQUER Alain, **MERIFONS :** M.VIALA Daniel, **NEBIAN :** M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, **OCTON :** M.COSTE Bernard, **PAULHAN :** M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, **PERET :**M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, **SAINT FELIX DE LODEZ :** M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, **SALASC :** M.COSTES Jean, **USCLAS D'HERAULT :** M.RIGAUD Christian, **VALMASCLE :** M.VALENTINI Gérald,		***PROCURATIONS :*** M. BERNARDI à Mme REVERTE Françoise, M.REVEL Claude à M.VIALA Daniel M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme ROBERT Laure à M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth à Mme MARTINEZ ROQUES Micaela,

Objet : Centre aquatique – Renouvellement de la convention d'utilisation occasionnelle du centre aquatique de la Communauté de Communes du Clermontais – Mise à disposition de l'escadron 12/6 de gendarmerie mobile.

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du Conseil communautaire que la pratique des activités physiques et sportives est un élément essentiel pour permettre aux gendarmes de parfaire leur condition physique et remplir leur mission de service public.

La loi n°2000-627 du 6 Juillet 2000 modifiant l'article de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 portant sur l'organisation et la promotion du sport précise que « l'Etat, les Collectivités territoriales et leurs groupements, contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives ».

Il ajoute que la Communauté de Communes du Clermontais, consciente de l'importance de l'action de la Gendarmerie Nationale en faveur des administrés, a souhaité mettre à sa disposition des créneaux horaires d'utilisation du Centre Aquatique de la Communauté de Communes du Clermontais selon les conditions suivantes :

- La mise à disposition du Centre Aquatique est octroyée à titre gracieux, du 1er juin 2014 au 30 juin 2015 hors vacances scolaires.
    - le Mardi de 7h à 8h45 : 2 ou 3 lignes d'eau selon l'affluence
    - le Jeudi de 7h à 8h20 : 2 ou 3 lignes d'eau selon l'affluence
- L'utilisateur devra assurer par du personnel qualifié la sécurité des participants.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique à l'escadron 12/6 de gendarmerie mobile selon les conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire**.**

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS ★ HÉRAULT ★

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140701-2014-06-25-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014